

NOTE

Ce procès-verbal pourrait être modifié lorsqu'il sera soumis pour approbation lors de la prochaine séance du conseil.

**MUNICIPALITÉ DES CÈDRES
MRC de Vaudreuil-Soulanges****10 mai 2022****PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 mai 2022 à 19h30 au Pavillon des bénévoles sis au 145, rue Valade, Les Cèdres (Québec), J7T 1S9

Présences :

Les conseillers Mmes Julie Paradis, Lyndsay Simard, MM. Michel Proulx, Marcel Guérin, Loïc Dewavrin et Jacques Bouchard, sous la présidence du maire, M. Bernard Daoust

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Bernard Daoust, déclare la séance légalement ouverte.

Le président informe également les personnes présentes que la séance est captée de façon audio et vidéo et que l'enregistrement sera disponible en différée sur le site internet de la Municipalité.

2022-05-195 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 mai 2022

Il est proposé par Jacques Bouchard

Appuyé par Loïc Dewavrin

Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 mai 2022 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion**1. Ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 mai 2022

2. Procès-verbaux

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 avril et de la séance extraordinaire du 21 avril 2022

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 14 avril au 12 mai 2022

3.2 Paiement de factures et décomptes progressifs :

3.2.1 Le Groupe Provil :

3.2.1.1 Dépôt du certificat d'acceptation provisoire des travaux et paiement du décompte progressif numéro 9 / acquisition de deux génératrices (hôtel de ville et pavillon des bénévoles)

- 3.2.1.2 Paiement du décompte progressif numéro 10 (libération partielle de la retenue 5%) / acquisition de deux génératrices (hôtel de ville et pavillon des bénévoles)
 - 3.2.2 Installation Jeux-Tec inc. :
 - 3.2.2.1 Dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux et paiement du décompte progressif numéro 3 (libération finale de la retenue de 5%) dans le cadre du projet d'aménagement du parc Besner phase 2
 - 3.2.2.2 Dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux et paiement du décompte progressif numéro 3 (libération finale de la retenue de 5%) dans le cadre du projet d'aménagement du parc Jeanne
 - 3.2.3 Loïselle Inc. :
 - 3.2.3.1 Abrogation de la résolution numéro 2021-12-431 : dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux et paiement du décompte progressif numéro 8 (libération de la retenue finale de 5%) / travaux de bouclage d'aqueduc sur diverses rues
 - 3.2.3.2 Dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux et paiement du décompte progressif numéro 8 modifié (libération de la retenue finale de 5%) / travaux de bouclage d'aqueduc sur diverses rues
 - 3.3 Demandes de subventions, financement et autres
 - 3.3.1 Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)
 - 3.3.2 V.I.V.R.E & Grandir Autrement : versement d'un don
- 4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire**
 - 4.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées
 - 1256, chemin St-Féréol (lot 2 380 194) / démolition véranda, entrée sous-sol et changement de fenêtres et de portes
 - 12, rue Sainte-Geneviève (lot 2 048 227) / cabanon
 - 952, chemin Saint-Féréol (lot 2 047 771) / revêtement de toiture 2e version
 - 21, rue St-Paul (lot 2 047 314) / revêtement extérieur
 - 872, chemin Saint-Dominique (lot 4 324 910) / revêtement de toiture
 - 1520, chemin du Fleuve (lot 2 048 064) / rénovation 3e version
 - 4.2 Commission de protection du territoire agricole du Québec : demande d'autorisation pour utilisation autre qu'agriculture – lot 2 047 760
- 5. Règlements municipaux**
 - 5.1 Adoption du règlement numéro 477-1-2022 modifiant le règlement numéro 477-2021 afin d'augmenter la dépense de 28 125\$ pour l'ajout d'une 7^e installation septique privée supplémentaire
 - 5.2 Retrait du règlement d'emprunt numéro 476-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 215 625\$ pour des travaux de reprofilage des fossés du secteur sud du Domaine Lucerne
- 6. Affaires municipales**
 - 6.1 Établissement des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 / mise à jour des actions municipales
 - 6.2 Réseaux privés d'aqueduc et d'égout du Domaine Lucerne – offre de vente

6.3 Défi Pissenlits 2022 : invitation de Miel & Co.

7. Affaires administratives

7.1 Commission des transports du Québec : désignation d'un signataire dans le cadre de la demande de permis pour le transport maritime de passagers

7.2 Regroupement d'assurances OBNL de l'Union des municipalités du Québec

7.3 Gestion de la compétence pour la collecte et le transport des matières organiques

8. Affaires juridiques et greffe municipal

8.1 Dépôt du certificat du greffier-trésorier suivant la tenue d'une procédure de registres

9. Ressources matérielles et immobiliers

9.1 BC2 : proposition de services visant une assistance professionnelle en urbanisme – prêt de personnel

9.2 Permaroute : contrat pour le scellement de fissures dans la chaussée

9.3 Construction J.P. Roy Inc. : contrat pour le bouclage d'aqueduc – secteur Marsan

9.4 Équipements Twin Inc. : acquisition d'une boîte basculante en acier

9.5 Simexco : contrat pour le remplacement de la surface amortissante synthétique du jeu d'eau

10. Ressources humaines

10.1 Convention collective des pompiers et pompières section locale Les Cèdres – 2017-2022 : autorisation de signature de la lettre d'entente 2018-02

10.2 Embauche de Manon Vachon à titre d'inspectrice municipale / poste permanent à temps plein pour le Service de l'urbanisme

10.3 Désignation de Manon Vachon à titre de conciliateur-arbitre

10.4 Embauche de Frédérique Paillé :

10.4.1 Préposée en horticulture / poste saisonnier au Service des loisirs

10.4.2 Employée étudiante pour l'entretien des parcs et des terrains de jeux les fins de semaine au Service des travaux publics / saison estivale 2022

10.5 Entérinement de l'embauche de Maryse Campbell à titre d'agent patrouilleur / poste permanent à temps plein au Service de l'urbanisme

10.6 Entérinement de l'embauche de Christiane Vaillancourt à titre de secrétaire-réceptionniste / poste permanent à temps plein au Service de l'urbanisme

10.7 Embauche saisonnière de Constance Isabelle à titre de préposée à l'animation à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

10.8 Création du poste de coordonnateur / chargé de projets des Services techniques et infrastructures, poste contractuel permanent à temps plein

10.9 Embauche de Peter Garbacz à titre de coordonnateur / chargé de projets des Services techniques et infrastructures, poste contractuel à temps plein

10.10 Geneviève Bradley : mandat pour l'émission de certains permis municipaux

- 10.11 Autorisation de signature de lettres d'entente avec l'union des employés et employées de service – section locale 800
 - 10.11.1 Modification de la résolution numéro 202-07-261 / contrat de service pour le fauchage de fossés municipaux
 - 10.11.2 Modification de la résolution numéro 2020-12-500 / entente portant sur le règlement du grief P6325-2019-0002

11. Service des loisirs, vie culturelle et communautaire

- 11.1 Vélo Québec Évènements : demande d'autorisation de passage dans le cadre du week-end pour combattre le cancer 2022

12. Divers et correspondance

Adopté à l'unanimité

2022-05-196 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 avril et de la séance extraordinaire du 21 avril 2022

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril et de la séance extraordinaire du 21 avril 2022 et renoncent à leur lecture;

Il est proposé par Marcel Guérin
 Appuyé par Lyndsay Simard
 Et résolu

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 avril et de la séance extraordinaire du 21 avril 2022 soient adoptés le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2022-05-197 Acceptation des comptes du 14 avril au 12 mai 2022

Il est proposé par Julie Paradis
 Appuyé par Jacques Bouchard
 Et résolu

QUE le Conseil municipal approuve le paiement des comptes du 14 avril au 12 mai 2022 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes à payer dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiement par chèques	65 982.92\$
▪ Chèques annulés	9 007.81\$
▪ Paiements par prélèvement bancaire	132 257.65\$
▪ Prélèvements bancaires annulés	0\$
▪ Débits directs –	0\$
▪ Salaires versés – paies numéros 13 à 16 - 2022	200 649.80\$
▪ Contribution de l'employeur	49 390.87\$

QUE le Conseil autorise le greffier-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-05-198 Le Groupe Provil : dépôt du certificat d'acceptation provisoire des travaux et paiement du décompte progressif numéro 9 / acquisition de deux génératrices (hôtel de ville et pavillon des bénévoles)

Projet numéro : 2020-400-03

ATTENDU la résolution numéro 2020-12-447 octroyant à Le Groupe Provil, le contrat pour la fourniture, la livraison et le raccordement de deux génératrices soit pour l'hôtel de ville et le pavillon des bénévoles ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 9 pour les travaux exécutés au 31 mars 2022 ;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par la responsable des bâtiments de la Municipalité ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER le dépôt du certificat d'acceptation provisoire des travaux;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 9 au montant de 6 660\$ (taxes en sus) à Le Groupe Provil dans le cadre du contrat pour la fourniture, la livraison et le raccordement de deux génératrices soit à l'hôtel de ville et au pavillon des bénévoles ;

Qu'une retenue contractuelle de 10% est appliquée pour un montant de 740\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) avec un remboursement par la réserve financière relative au plan de mesures d'urgence pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-05-199 Le Groupe Provil : paiement du décompte progressif numéro 10 (libération partielle de la retenue 5%) / acquisition de deux génératrices (hôtel de ville et pavillon des bénévoles)

Projet numéro : 2020-400-03

ATTENDU la résolution numéro 2020-12-447 octroyant à Le Groupe Provil, le contrat pour la fourniture, la livraison et le raccordement de deux génératrices soit pour l'hôtel de ville et le pavillon des bénévoles ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 10 pour la libération partielle de la retenue pour les travaux exécutés au 31 mars 2022 ;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par la responsable des bâtiments de la Municipalité ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 10 (libération partielle de la retenue 5%) au montant de 12 350\$ (taxes en sus) à Le Groupe Provil dans le cadre du contrat pour la fourniture, la livraison et le raccordement de deux génératrices soit à l'hôtel de ville et au Pavillon des bénévoles.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) avec un remboursement par la réserve financière relative au plan de mesures d'urgence pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-05-200

Installation Jeux-Tec inc.

Dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux et paiement du décompte progressif numéro 3 (libération finale de la retenue de 5%) dans le cadre du projet d'aménagement du parc Besner phase 2
Projet numéro 2020-800-01

ATTENDU la résolution numéro 2020-08-282 octroyant le mandat à Installation Jeux-Tec inc. pour les travaux d'aménagement du parc Besner phase 2 ;

ATTENDU l'inspection finale des travaux effectuée le 25 avril 2022 ;

ATTENDU le dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux ainsi que le décompte progressif numéro 3 pour la libération finale de la retenue de 5% pour les travaux exécutés jusqu'au 27 avril 2021 ;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par la responsable du Service des loisirs ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'ACCEPTER le certificat d'acceptation finale des travaux ;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 3 (libération finale de la retenue de 5%) au montant de 449.50\$ (taxes en sus) à Installation Jeux-Tec inc. dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Besner phase 2.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 454-2020 (financement à long terme d'activités d'investissement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-05-201

Installation Jeux-Tec inc.

Dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux et paiement du décompte progressif numéro 3 (libération finale de la retenue de 5%) dans le cadre du projet d'aménagement du parc Jeanne

Projet numéro 2020-800-01

ATTENDU la résolution numéro 2020-08-282 octroyant le mandat à Installation Jeux-Tec inc. pour les travaux d'aménagement du parc Jeanne ;

ATTENDU l'inspection finale des travaux effectuée le 25 avril 2022 ;

ATTENDU le dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux ainsi que le décompte progressif numéro 3 pour la libération finale de la retenue de 5% pour les travaux exécutés jusqu'au 7 mai 2021 ;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par la responsable du Service des loisirs ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'ACCEPTER le certificat d'acceptation finale des travaux ;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 3 (libération finale de la retenue de 5%) au montant de 3 298.85\$ (taxes en sus) à Installation Jeux-Tec inc. dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Jeanne.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 454-2020 (financement à long terme d'activités d'investissement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-05-202 Loiselle Inc.

Abrogation de la résolution numéro 2021-12-431 : dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux et paiement du décompte progressif numéro 8 (libération de la retenue finale de 5%) / travaux de bouclage d'aqueduc sur diverses rues

ATTENDU la résolution numéro 2021-12-431 autorisant le paiement du décompte progressif numéro 8 (libération de la retenue finale de 5%) au montant de 57 871.01\$ (taxes en sus) à Loïselle Inc. pour les travaux de bouclage d'aqueduc sur diverses rues;

ATTENDU QUE le 1^{er} avril dernier, un crédit au montant de 5 500 \$ a été émis par Loïselle Inc. pour une non-conformité dans les chambres de régulation de pression;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ABROGER la résolution numéro 2021-12-431.

Adopté à l'unanimité

2022-05-203 Loïselle Inc.

Dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux et paiement du décompte progressif numéro 8 modifié dans le cadre du projet de bouclage d'aqueduc sur diverses rues

Projet numéro 2018-600-12

ATTENDU la résolution numéro 2019-08-363 octroyant le mandat à la firme Loïselle Inc. pour les travaux de bouclage d'aqueduc sur diverses rues;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 8 modifié (libération de la retenue finale – 5% de la valeur du contrat) pour les travaux exécutés jusqu'au 23 septembre 2021;

ATTENDU l'inspection effectuée le 16 septembre dernier et les photos transmises le 23 septembre qui montrent que toutes les déficiences ont été corrigées;

ATTENDU le certificat d'acceptation finale des travaux et la recommandation de paiement déposés par M. Marc Handfield, ingénieur consultant;

ATTENDU qu'un crédit de 5 500 \$ (facture numéro 014995) a été accepté par la Municipalité et Loïselle Inc. pour une non-conformité dans les chambres de régulation de pression;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'ACCEPTER le certificat d'acceptation finale des travaux;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 8 modifié (libération de la retenue finale – 5% de la valeur du contrat) au montant de 52 371.01\$ (taxes en sus) à Loïselle Inc. pour les travaux de bouclage d'aqueduc sur diverses rues;

QUE la dépense soit affectée au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

QUE le résiduel de la dépense soit affecté au règlement numéro 419-2018 créant une réserve financière pour l'eau potable.

Adopté à l'unanimité

2022-05-204 Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) / Volet 1 – Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire
Projet pour la modernisation du pavillon des bénévoles : autorisation de signature

Projet numéro 2016-800-07

ATTENDU QUE le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) vise à soutenir l'amélioration, l'ajout, le remplacement et le maintien d'infrastructures municipales de base, qu'elles soient à vocation municipale ou communautaire et que le projet de modernisation du pavillon des bénévoles est éligible;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a pris connaissance du guide du demandeur et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts non admissibles et des coûts d'exploitation continue des infrastructures du projet visé;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

DE DÉSIGNER le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à titre de représentant officiel de la Municipalité des Cèdres;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer tous les documents reliés à la demande de subvention au PRACIM pour le projet de modernisation du pavillon des bénévoles.

Adopté à l'unanimité

2022-05-205 V.I.V.R.E & Grandir Autrement : versement d'un don

ATTENDU QUE V.I.V.R.E & Grandir Autrement est un centre de services intégrés d'éducation spécialisée en autisme favorisant le développement de l'inclusion et de la participation sociale;

ATTENDU la présentation du centre aux élus par Mélanie Deveault, fondatrice et présidente-directrice générale;

ATTENDU la mission, les objectifs et les valeurs du centre;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

DE VERSER un don de 1 000\$ à V.I.V.R.E et Grandir Autrement, centre de services intégrés d'éducation spécialisée en autisme.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-05-206 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées

ATTENDU les demandes de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé l'acceptation des PIIA lors de sa réunion du 19 avril 2022;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des esquisses déposées avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ACCEPTER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposés pour les propriétés suivantes :

ADRESSES	NATURE DES DEMANDES	DÉCISION CCU
1256, chemin St-Féréol – lot 2 380 194	démolition véranda, entrée sous-sol et changement de fenêtres et de portes	Acceptée
12, rue Sainte-Geneviève– lot 2 048 227	cabanon	Acceptée
952, chemin Saint-Féréol– lot 2 047 771	revêtement de toiture 2e version	Acceptée
21, rue St-Paul– lot 2 047 314	revêtement extérieur	Acceptée
872, chemin Saint-Dominique– lot 4 324 910	revêtement de toiture	Acceptée
1520, chemin du Fleuve - lot 2 048 064	rénovation 3e version	Acceptée

Le conseiller, Michel Proulx, déclare son intérêt pour la propriété sise au 1256, chemin Saint-Féréol et se retire de la décision.

Adopté à la majorité

2022-05-207 Commission de protection du territoire agricole du Québec : demande d'autorisation pour utilisation autre qu'agriculture – lot 2 047 760

ATTENDU la demande déposée par Toby Chayer-Stratenschulte pour l'utilisation du lot 2 047 760 à des fins résidentielles pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage;

ATTENDU QUE le lot 2 047 760 est situé sur la rue Deux-Comté dans la zone H-4 et que l'usage est autorisé au règlement de zonage;

ATTENDU QUE le lot 2 047 760 est situé dans l'îlot déstructuré numéro 14 du schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en vigueur;

ATTENDU QUE la superficie visée par la demande est de 2 591 m²;

ATTENDU QUE le lot était occupé par une maison mobile jusqu'à son retrait entre 1999 et 2005 selon l'imagerie aérienne;

ATTENDU QUE le potentiel agricole du milieu n'est pas diminué;

ATTENDU QU'une autorisation n'aurait pas de conséquence négative sur l'utilisation agricole du lot affecté et des lots voisins au niveau des distances séparatrices en lien avec le contrôle des odeurs;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole touchée ne sont pas impactées;

ATTENDU QUE les ressources en eau et sol ne sont pas impactées;

ATTENDU QUE la présente demande ne contrevient pas aux règlements municipaux selon les documents fournis ;

ATTENDU QUE la présente demande répond aux critères édictés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

ATTENDU QU'après étude, les membres recommandent unanimement au Conseil municipal la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autre que l'agriculture sur le lot 2 047 760;

Il est proposé par Michel Proux
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil municipal appuie la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec déposée par Toby Chayer-Stratenschulte pour une utilisation autre qu'agriculture pour le lot 2 047 760.

Adopté à l'unanimité

2022-05-208

Adoption du règlement numéro 477-1-2022 modifiant le règlement numéro 477-2021 afin d'augmenter la dépense de 28 125\$ pour l'ajout d'une 7^e installation septique privée supplémentaire

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement numéro 477-2021 décrétant une dépense de 168 750\$ et un emprunt de 168 750\$ relatif à la construction de 6 installations septiques privées le 18 janvier 2022;

ATTENDU l'omission d'une demande de bénéficiaire du programme visant à consentir un prêt à certains citoyens qui sont dans l'obligation de mettre aux normes le système d'évacuation et de traitement des eaux usées de leur résidence isolée;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 477-2021 afin d'ajouter une installation septique supplémentaire;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance du 12 avril 2022 :

- [1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Marcel Guérin ;
- [2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût, son mode de financement et les modes de paiement et de remboursement au cours de la séance du 12 avril 2022 ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 477-1-2022 modifiant le règlement numéro 477-2021 afin d'augmenter la dépense de 28 125\$ pour l'ajout d'une 7e installation septique privée supplémentaire

QUE le texte du règlement numéro 477-1-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-05-209 Retrait du règlement d'emprunt numéro 476-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 215 625\$ pour des travaux de reprofilage des fossés du secteur sud du Domaine Lucerne

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et un projet de règlement dûment déposé relativement au règlement d'emprunt numéro 476-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 215 625\$ pour des travaux de reprofilage des fossés du secteur sud du Domaine Lucerne le 14 décembre 2021;

ATTENDU l'adoption dudit règlement le 18 janvier 2022;

ATTENDU l'avis public adressé aux personnes habiles à voter d'un secteur dûment publié le 17 février 2022 annonçant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné pouvaient demander que le règlement numéro 476-2021 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin;

ATTENDU QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 20;

ATTENDU la tenue d'un registre le 3 mars 2022;

ATTENDU QUE le nombre de signature apposées fût de 36;

ATTENDU QUE le greffier-trésorier a déposé le certificat relatif à la consultation des personnes habiles à voter pour ledit règlement annonçant qu'un scrutin référendaire devait être tenu lors de la séance du 12 avril 2022;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE le Conseil municipal retire le règlement d'emprunt numéro 476-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 215 625\$ pour des travaux de reprofilage des fossés du secteur sud du Domaine Lucerne.

Adopté à l'unanimité

2022-05-210 Établissement des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 / mise à jour des actions municipales

ATTENDU les mesures sanitaires actuellement en vigueur au Québec pour limiter les risques de propagation de la COVID-19;

ATTENDU les recommandations du Comité restreint;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE le Conseil approuve les actions municipales suivantes :

ACTIVITÉ	DATE	ACTION
Hôtel de ville	28 février 2022	Niveau 4 (ouvert sans rendez-vous avec mesures sanitaires). Retour de l'ensemble des employés à l'hôtel de ville. Rencontre autorisée avec citoyens dans un bureau ou dans la salle du conseil avec mesures sanitaires établies.
Bibliothèque	28 février 2022 10 mai 2022	Niveau 4 - les accès au rayonnage, salon de lecture, stations d'ordinateur et unités sanitaires sont désormais autorisés. Levée du nombre maximum d'utilisateurs à l'intérieur du bâtiment. Mesures sanitaires en vigueur à respecter.
Pavillon des Bénévoles (salles)	14 mars 2022	Les événements et rassemblements privés sont permis depuis le 14 mars 2022, sans restriction quant au nombre de participants. Reprise des locations pour les

	9 février 2022	cours sportifs.
	14 février 2022	Reprise des locations pour les cours sportifs adultes.
Salon des Optimistes	14 mars 2022	Accès aux organismes locaux et à toutes autres locations, selon les mesures sanitaires relatives aux rassemblements intérieurs dans une salle louée en zone verte.
Gymnase Marguerite-Bourgeoys	14 mars 2022	Les cours au gymnase de l'école Marguerite-Bourgeoys sont permis depuis le 14 mars 2022. Fin de l'exigence limitant la capacité dans les gymnases.
Maison des jeunes	2 mars 2022	Ouvert depuis le 2 mars 2022.
Local des Fermières	14 mars 2022	Accès au local, sans limitation d'usagers, avec les mesures sanitaires établies.
Séance municipale du Conseil	24 février 2022	Les assemblées publiques sont autorisées depuis le 24 février 2022 avec les mesures sanitaires établies.
	10 mai 2022	Les séances municipales ordinaires auront lieu à la salle des Bâtisseurs, au pavillon des bénévoles jusqu'à ce que l'état d'urgence sanitaire provincial soit levé.
Procédures de consultations des personnes habiles à voter (PHV)	21 février 2022	Les consultations publiques sont autorisées depuis le 21 février 2022.

Adopté à l'unanimité

2022-05-211 Réseaux privés d'aqueduc et d'égout du Domaine Lucerne – offre de vente

ATTENDU l'offre reçue de Pierre Labelle (9314-3782 Québec Inc. / Services 2015) pour la vente des réseaux privés d'aqueduc et d'égout du Domaine Lucerne datée du 17 mars dernier;

ATTENDU les études réalisées au cours des dernières années relativement à l'état des installations de production d'eau potable et de traitement des eaux usées du secteur Lucerne;

ATTENDU le prix de vente demandé de 750 000\$;

ATTENDU les investissements importants inhérents à la municipalisation desdits réseaux et ses infrastructures ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

QUE le Conseil municipal refuse l'offre de vente de Pierre Labelle (9314-3782 Québec Inc. / Services 2015) relative aux réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire et ses infrastructures au prix demandé de 750 000\$.

Adopté à l'unanimité

2022-05-212 Défi Pissenlits 2022 : invitation de Miel & Co.

ATTENDU QUE le niveau d'extinction des pollinisateurs est de plus en plus grand;

ATTENDU l'initiative de Miel & Co. invitant la population et les villes à retarder la tonte du gazon et de laisser pousser les pissenlits afin d'offrir cette riche source de pollen et de nectar aux insectes pollinisateurs dont les abeilles;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de soutenir cette initiative;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

QUE la Municipalité participe au Défi Pissenlits 2022 en retardant la tonte de gazon dans les parcs et terrains municipaux au 1^{er} juin 2022, à l'exception des plateaux sportifs ;

QUE la Municipalité invite et encourage ses citoyens à retarder également la tonte de leur gazon au 1^{er} juin 2022.

Adopté à l'unanimité

2022-05-213 Commission des transports du Québec : désignation d'un signataire dans le cadre de la demande de permis pour le transport maritime de passagers

ATTENDU la nécessité de désigner un signataire afin de compléter la demande de permis maritime auprès de la Commission des transports du Québec;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

DE DÉSIGNER M. Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, à titre de signataire, pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, la demande de permis pour le transport maritime de passagers;

QU'un paiement au montant de 301\$ (taxes incluses) soit effectué pour la délivrance du permis maritime.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-05-214 Regroupement d'assurances OBNL de l'Union des municipalités du Québec

ATTENDU QUE des organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la Municipalité ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL ;

ATTENDU QUE l'UMQ procédera sous peu ou a procédé à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil autorise la Municipalité des Cèdres à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ a procédé ou procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la Municipalité;

QUE le Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui fut lancé ou qui sera lancé sous peu, l'OBNL suivant(s), nom, adresse, coordonnées :

NUMÉRO DE POLICE	NOM	ADRESSE
OSBL-200099	Maison des jeunes Les Cèdres	1060, chemin du Fleuve
OSBL-200557	Repas partagés Les Cèdres	502, chemin Saint-Féréol
OSBL-200891	Club Optimiste Les Cèdres Inc.	1060, chemin du Fleuve
OSBL-203050	Association des pêcheurs et chasseurs des Cèdres	1375, chemin du Fleuve
2021 Cooperator Entreprise 4001310242	Cercle des Fermières	1060, chemin du Fleuve

Administrateurs et dirigeants 4001310262		
--	--	--

QUE cette résolution soit acheminée à l'Union des Municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité

2022-05-215 Gestion de la compétence pour la collecte et le transport des matières organiques

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges envisage de modifier son règlement numéro 188 portant sur la compétence relative au domaine de la gestion des matières résiduelles, de manière à inclure la collecte et le transport des matières organiques ;

ATTENDU la demande de la MRC de Vaudreuil-Soulanges invitant les municipalités régionales à faire connaître leur position quant à la gestion de la compétence de la collecte et du transport des matières organiques de leurs territoires, actuellement sous l'égide de la Municipalité des Cèdres quant à son territoire ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal souhaitent que la compétence de la collecte et du transport des matières organiques soit maintenue au sein de l'organisation municipale ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres confirme à la MRC de Vaudreuil-Soulanges son intention de maintenir et conserver, au sein de l'organisation municipale de la Municipalité des Cèdres, la gestion liée à la compétence relative à la collecte et au transport des matières organiques sur son territoire.

Adopté à l'unanimité

2022-05-216 Dépôt du certificat du greffier-trésorier suivant la tenue d'une procédure de registres

CONFORMÉMENT à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier-trésorier dépose le certificat relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement suivant :

- Règlement numéro 486-2022 décrétant la création d'une réserve financière pour pourvoir aux dépenses liées à la tenue des élections municipales ;

QUE le règlement numéro 486-2022 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2022-05-217 BC2 : proposition de services visant une assistance professionnelle en urbanisme – prêt de personnel

ATTENDU la vacance du poste d'inspecteur municipal ;

ATTENDU le nombre important de demandes d'autorisation en cours de traitement ;

ATTENDU le manque de personnel à l'interne ;

ATTENDU l'offre de service reçu de BC2 pour une assistance professionnelle en urbanisme – prêt de personnel ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE MANDATER la firme BC2 pour une assistance professionnelle en urbanisme – prêt de personnel pour une période estimée de 6 semaines / 2 jours par semaine au taux horaire de 85\$ (excluant les déboursés et les taxes applicables ainsi que les frais de kilométrage si requis), et ce tel qu'il appert à l'offre de service professionnel numéro 1382201;

QUE la ressource dédiée à la Municipalité, William Claveau, est autorisé à appliquer les règlements d'urbanisme pour lesquelles l'inspecteur municipal est habilité tel qu'il appert au tableau des officiers et fonctionnaires désignés pour l'application de règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-05-218 Permaroute : contrat pour le scellement de fissures dans la chaussée

ATTENDU la pertinence de se doter d'un contrat de service annuel pour le scellement de fissures et la réparation d'asphalte;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour le scellement de fissures et réparation d'asphalte à Permaroute au coût de 1.52\$/mètre linéaire (6 500 m.l) soit pour un montant approximatif de 10 130\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-05-219 Construction J.P. Roy Inc. : contrat pour le bouclage d'aqueduc – secteur Marsan

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 15 avril 2022 conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU l'ouverture des soumissions reçue le 3 mai 2022 dont les résultats sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (TAXES EN SUS)
CONSTRUCTION J.P. ROY INC.	493 163.66\$
ALI EXCAVATION INC.	504 190 \$
PAVAGES D'AMOUR INC.	646 536 \$
LES CONSTRUCTIONS CJRB INC.	739 919 \$
EXCAVATION GRICON	1 028 904.87 \$

ATTENDU l'analyse des soumissions et la recommandation de Jacinthe Laporte, ingénieure et chargée de projet;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme et respecte les barèmes de l'estimation budgétaire;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour le bouclage d'aqueduc – section Marsan à Construction J.P. Roy Inc. au coût de 493 163.66\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 471-2021 (financement à long terme d'activités d'investissement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-05-220 Équipements Twin Inc. : acquisition d'une boîte basculante en acier

ATTENDU la désuétude de la boîte d'excavation du véhicule F-550 utilisée par le Service des travaux publics;

ATTENDU la nécessité de remplacer l'équipement suite à une inspection de la SAAQ ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU la recommandation du contremaître du Service des travaux publics de se doter d'une boîte en acier pour des fins de durabilité;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACQUÉRIR une boîte basculante en acier d'Équipements Twin Inc. au montant de 18 377.22\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à la soumission numéro I-5126896.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles par le surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-05-221 Simexco : contrat pour le remplacement de la surface amortissante synthétique du jeu d'eau

ATTENDU la dégradation de la surface amortissante synthétique du jeu d'eau ;

ATTENDU QUE la surface ne peut pas être réparée et doit être remplacée pour la sécurité des usagers du jeu d'eau;

ATTENDU QUE le jeu d'eau a été construit en 2012 et que la durée de vie des surfaces amortissantes est d'environ de 8 à 10 ans ;

ATTENDU QUE le jeu d'eau a été construit par Simexco en 2012 ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'OCTROYER le contrat de remplacement de la surface amortissante synthétique à Simexco au montant de 10 857.14\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à la soumission numéro VC313-220504.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles par le surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-05-222 Convention collective des pompiers et pompières section locale Les Cèdres – 2017-2022 : autorisation de signature de lettres d’entente 2018-02

ATTENDU l’article 24 et les suivants relatifs aux équipes de travail de la convention collective des pompiers et pompières section locale Les Cèdres – 2017-2022 ;

ATTENDU les pourparlers relativement à la mise en place d’un projet pilote pour une garde conjointe de fins de semaine entre les lieutenants, les pompiers éligibles et les officiers cadres;

ATTENDU QUE le projet a débuté le 20 juillet 2018 et que les conclusions s’avèrent concluantes;

ATTENDU les modifications nécessaires à l’article 24 et à l’annexe B ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D’AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, la lettre d’entente 2018-02.

Adopté à l’unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-05-223 Embauche de Manon Vachon à titre d’inspectrice municipale / poste permanent à temps plein, Service de l’urbanisme

ATTENDU l’appel de candidatures pour le poste d’inspecteur municipal pour le Service de l’urbanisme dûment publié le 6 avril 2022;

ATTENDU les entrevues effectuées les 19 et 20 avril 2022;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

D'EMBAUCHER Manon Vachon à titre d'inspectrice municipale / poste permanent à temps plein au Service de l'urbanisme, et ce conformément aux conditions de la convention collective du personnel de bureau en vigueur ;

QUE la date d'embauche est effective au 10 mai 2022 sous réserve d'un examen médical pré-embauche satisfaisant ;

QUE Manon Vachon est autorisée à appliquer les règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs conformément au tableau des officiers et fonctionnaires désignés pour l'application de règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-05-224 Désignation de Manon Vachon à titre de conciliateur-arbitre

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur les Compétences municipales stipule que toute municipalité doit désigner une personne pour tenter de régler des mécontentes visées à l'article 36 de la même loi ;

ATTENDU QUE toute municipalité du Québec doit désigner un conciliateur-arbitre pour régler des mécontentes relatives :

- À la construction, la réparation ou l'entretien d'une clôture mitoyenne ou d'un fossé mitoyen de nature agricole en vertu de l'article 1002 du Code civil ;
- À des travaux de drainage d'un terrain qui engendrent la création, l'aménagement ou l'entretien d'un fossé de drainage, soit celui qui est utilisé aux seules fins de drainage et d'irrigation agricole, qui n'existe qu'en raison d'une intervention humaine et dont la superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares ;
- Au découvert en vertu de l'article 986 du Code civil.

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE DÉSIGNER Manon Vachon, inspectrice municipale, à titre de conciliateur-arbitre pour la Municipalité des Cèdres;

QUE cette compétence s'applique à l'ensemble des propriétaires de la Municipalité des Cèdres;

QUE la rémunération du conciliateur-arbitre relève de la convention collective des employés de bureau en vigueur.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-05-225 *Embauche de Frédéryke Paillé Préposée en horticulture / poste saisonnier au Service des loisirs*

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de préposé en horticulture pour le Service des loisirs dûment publié le 23 février 2022;

ATTENDU l'entrevue effectuée le 14 avril 2022;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'EMBAUCHER Frédéryke Paillé à titre de préposée en horticulture / poste saisonnier au Service des loisirs, et ce selon les conditions de travail intervenues entre les parties;

QUE la date d'embauche est effective au 13 juin 2022 sous réserve d'un examen médical pré-embauche satisfaisant.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-05-226 *Embauche de Frédéryke Paillé Employée étudiante pour l'entretien des parcs et des terrains de jeux les fins de semaine au Service des travaux publics / saison estivale 2022*

ATTENDU la demande grandissante en entretien des parcs et des terrains de jeux pendant la fin de semaine en saison estivale ;

ATTENDU QUE Frédéryke Paillé sera à l'emploi de la Municipalité à titre de préposée à l'horticulture ;

ATTENDU QUE Frédéryke Paillé est disponible les fins de semaine ;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'EMBAUCHER Frédérique Paillé à titre d'employée étudiante pour l'entretien des parcs et terrains de jeux la fin de semaine au Service des travaux publics, et ce selon les conditions prévues à la convention collective de l'union des employés et employées de service – section locale 800 en vigueur ;

QUE la période d'emploi s'échelonne du 6 juin au 26 août 2022 inclusivement.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-05-227 Entérinement de l'embauche de Maryse Campbell à titre d'agent patrouilleur / poste permanent à temps plein au Service de l'urbanisme

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste d'agent patrouilleur pour le Service de l'urbanisme dûment publié le 23 février 2022;

ATTENDU les entrevues effectuées les 7 et 9 avril 2022;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ENTÉRINER l'embauche de Maryse Campbell à titre d'agent patrouilleur / poste permanent à temps plein au Service de l'urbanisme, et ce selon les conditions de travail intervenues entre les parties;

QUE la date d'embauche est effective depuis le 25 avril 2022 suite au résultat d'un examen médical pré-embauche satisfaisant ;

QUE Maryse Campbell est autorisée à appliquer les règlements suivants :

282-2006 Eau aqueduc municipal
318-2009 Colporteur et commerce itinérant
349-2012 Nuisances et sécurité
356-2012 Vente de garage et ventes temporaires
357-2013 Colportage et à la sollicitation
388-2015 Occupation du domaine public
395-2016 Zonage
423-2018 Sécurité, la paix et l'ordre
424-2018 Déneigement
438-2019 Nuisances
468-2021 Stationnement
469-2021 Possession et détention d'animaux domestiques

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-05-228 Entérinement de l'embauche de Christiane Vaillancourt à titre de secrétaire-réceptionniste / poste permanent à temps plein au Service de l'urbanisme

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de secrétaire-réceptionniste pour le Service de l'urbanisme dûment publié le 23 février 2022;

ATTENDU les entrevues effectuées le 12 avril 2022;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'ENTÉRINER l'embauche de Christiane Vaillancourt à titre de secrétaire-réceptionniste / poste permanent à temps plein au Service de l'urbanisme, et ce conformément aux conditions de la convention collective du personnel de bureau 2017-2022 – section locale 800 ;

QUE la date d'embauche est effective au 19 avril 2022 suite à un examen médical pré-embauche satisfaisant.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-05-229 Embauche saisonnière de Constance Isabelle à titre de préposée à l'animation pour le service de la bibliothèque

ATTENDU les besoins en animation à la bibliothèque pour la période estivale (tente à lire) ;

ATTENDU l'offre d'emploi dûment publié le 23 février 2022 ;

ATTENDU l'entrevue effectuée le 24 mars 2022 ;

ATTENDU la recommandation de la responsable de la bibliothèque ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'EMBAUCHER Constance Isabelle à titre de préposée à l'animation à la Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour la période du 27 juin 2022 au 19 août 2022, et ce selon les conditions de travail convenues de la convention collective des employés de bureau en vigueur ;

QUE l'embauche est conditionnelle à un examen médical satisfaisant selon les critères prescrits par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-05-230

Création du poste de coordonnateur / chargé de projets des Services techniques et infrastructures, poste contractuel permanent à temps plein

ATTENDU les besoins en personnel au Service des travaux publics, aux Services techniques et infrastructures et au Service de l'urbanisme ;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE CRÉER le poste de coordonnateur / chargé de projets des Services techniques et infrastructures, poste contractuel permanent à temps plein, 35 heures par semaine, selon la description de tâches déposées;

D'AUTORISER le maire Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer un contrat de travail d'une durée d'un an et renouvelable automatiquement annuellement à moins d'avis contraire par l'un ou l'autres des parties.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-05-231 Embauche de Peter Garbacz à titre de coordonnateur / chargé de projets des Services techniques et infrastructures, poste contractuel à temps plein

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de coordonnateur / chargé de projets aux Services techniques et infrastructures dûment publié les 9 février et 9 mars 2022;

ATTENDU l'entrevue effectuée le 21 avril 2022 ;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'EMBAUCHER Peter Garbacz à titre de coordonnateur / chargé de projets aux Services techniques et infrastructures, poste contractuel à temps plein, et ce selon les conditions de travail intervenues entre les parties;

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, le contrat de travail intervenu entre les parties;

QUE la date d'embauche est effective au 6 juin 2022 sous réserve d'un examen médical pré-embauche satisfaisant.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-05-232 Geneviève Bradley : mandat pour l'émission de certains permis municipaux

ATTENDU QUE des demandes de permis de construction sont en attente d'être finalisées ;

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur municipal est vacant ;

ATTENDU le manque de ressource ;

ATTENDU QUE Geneviève Bradley a occupé le poste d'inspectrice municipale pour la Municipalité jusqu'au 20 avril dernier ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE MANDATER Geneviève Bradley afin de finaliser les demandes de permis de construction en attente, et ce selon les conditions intervenues entre les parties ;

QUE le mandat se termine au plus tard le 30 juin 2022 ;

QUE Geneviève Bradley soit autorisée à appliquer les règlements d'urbanisme pour lesquelles l'inspecteur municipal est habilité tel qu'il appert au tableau des officiers et fonctionnaires désignés pour l'application de règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

**2022-05-233 Modification de la résolution numéro 2021-07-261 / contrat de service pour le fauchage de fossés municipaux
Autorisation de signature d'une lettre d'entente avec l'union des employés et employées de service – section locale 800**

ATTENDU la résolution numéro 2021-07-261 autorisant le maire, Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité, une lettre d'entente avec l'union des employés et employées de service – section locale 800 autorisant l'octroi d'un contrat de service pour le fauchage de fossés municipaux à l'externe;

ATTENDU l'assermentation d'un nouveau maire le 12 novembre dernier;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2021-07-261 de la façon suivante :

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité, une lettre d'entente avec l'union des employés et employées de service – section locale 800 autorisant l'octroi d'un contrat de service pour le fauchage de fossés municipaux à l'externe.

Adopté à l'unanimité

2022-05-234 **Modification de la résolution numéro 2020-12-500 / entente portant sur le règlement du grief P6325-2019-0002**
Autorisation de signature d'une lettre d'entente avec l'union des employés et employées de service – section locale 800

ATTENDU la résolution numéro 2020-12-500 autorisant le maire, Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente portant sur le règlement du grief P6325-2019-0002;

ATTENDU l'assermentation d'un nouveau maire le 12 novembre dernier;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2020-12-500 de la façon suivante :

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente portant sur le règlement du grief P6325-2019-0002.

Adopté à l'unanimité

2022-05-235 **Vélo Québec Évènements : demande d'autorisation de passage dans le cadre du week-end pour combattre le cancer 2022**

ATTENDU QUE Vélo Québec Évènements organise le « week-end pour combattre le cancer 2022 » le 20 août 2022 ;

ATTENDU QUE la randonnée cyclo touristique à rues ouvertes organisée par Vélo Québec Évènements prévoit un passage dans la Municipalité samedi le 20 août 2022 sur les chemins Saint-Dominique et du Fleuve ;

ATTENDU QUE Vélo Québec Évènements est mandaté par l'Hôpital général juif pour organiser cet événement dont l'objectif est de soutenir des programmes de recherches essentiels, des soins d'exception et des innovations de pointe ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un événement d'une journée regroupant entre 500 et 1000 cyclistes sur un parcours en boucle dont le départ et l'arrivée sont prévus cette année à Vaudreuil-Dorion et qu'il sera possible pour les participants de parcourir des distances variant entre 54 et 150 km;

ATTENDU QUE Vélo Québec Événement s'engage à respecter le Code de la sécurité routière lors de l'événement et qu'il entrera en contact avec toutes les municipalités, les MRC, les services de police et les divisions territoriales du Ministère des Transports touchés par le parcours;

ATTENDU QUE Vélo Québec Évènements s'engage à respecter les mesures sanitaires établies par le gouvernement tout comme les recommandations de la santé publique sur tous ses événements;

ATTENDU QU'afin d'orienter les cyclistes, Vélo Québec Événements s'engage à baliser le parcours, la veille de l'événement, à l'aide de panneaux mesurant 1,5' x 2', ainsi que du marquage au sol aux intersections où ils effectueront un virage et que les panneaux seront récupérés le jour même de l'événement;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'AUTORISER le passage des cyclistes sur le territoire de la Municipalité des Cèdres dans le cadre de l'événement « Week-end pour combattre le cancer 2022 », samedi le 20 août 2022.

Adopté à l'unanimité

Période de questions aux citoyens : 20h25 à 20h31

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2022-05-236 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h40.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Greffier-trésorier